



**Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma
participation effective à ce
mouvement.**

NOM Prénom
Professeur·e des écoles
Ecole

Ville, le ../11/2024

A l'attention de **Monsieur·Madame ...**
IEN de de la circonscription ...

Objet : Déclaration individuelle d'intention de participation à la grève les lundi 25 novembre, mardi 26 novembre, jeudi 28 novembre, vendredi 29 novembre, lundi 2 décembre, mardi 3 décembre, jeudi 5 décembre, vendredi 6 décembre, lundi 9 décembre, mardi 10 décembre, jeudi 12 décembre, vendredi 13 décembre, lundi 16 décembre, mardi 17 décembre, jeudi 19 décembre, vendredi 20 décembre 2024, lundi 6 janvier, mardi 7 janvier, jeudi 9 janvier, vendredi 10 janvier 2025.

Madame, Monsieur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés et à toutes les salariées dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève les lundi 25 novembre, mardi 26 novembre, jeudi 28 novembre, vendredi 29 novembre, lundi 2 décembre, mardi 3 décembre, jeudi 5 décembre, vendredi 6 décembre, lundi 9 décembre, mardi 10 décembre, jeudi 12 décembre, vendredi 13 décembre, lundi 16 décembre, mardi 17 décembre, jeudi 19 décembre, vendredi 20 décembre 2024, lundi 6 janvier, mardi 7 janvier, jeudi 9 janvier, vendredi 10 janvier 2025.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "*est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil*" (article L133-5).

Prénom NOM